Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025
ID : 079-200069755-20250605-DP20250147-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Services techniques

OBJET : **Marché M25GP02 Mission maitrise d'œuvre réhabilitation locaux Direction Cycle de l'Eau - phase candidatures**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu la décision du président n° 20250076 en date du 8 avril 2025 autorisant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure formalisée négociée relatif à la restructuration et à la réhabilitation d'un bâtiment à Celles-sur-Belle pour accueillir les locaux de la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) dont le programme technique non détaillée a été annexé à cette même décision ;

Considérant que cette procédure prévoit deux phases à savoir une phase « candidatures » et une phase « offres » ;

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) :

- Date de publication dématérialisée : 10/04/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 10/04/2025
- Date publication au BOAMP : 10/04/2025
- Date publication au JOUE : 10/04/2025
- Date limite de remise des candidatures : 12/05/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 11

Vu le tableau des candidatures établi par le maître d'ouvrage et soumis au comité de pilotage et à la Commission d'Appel d'offres ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres du 05/06/2025 d'arrêter la liste des entreprises admises à concourir, à savoir :

- Claire ARCHIMBAULT Architecte, 3 rue du Bourgneuf à MELLE (79500) ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025
ID : 079-200069755-20250605-DP20250147-AU

- SAS TRIADE, 68 rue Jean de La Fontaine à NIORT (79000);
- SARL Laurent GUILLON Architecte, 6 rue Port Tabarit à MARANS (17230).

DECIDE

Article 1 : De valider la liste des candidats admis à présenter une offre et de leurs adresser une lettre d'intention à soumissionner.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme le trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,